

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1581/SG/FIN autorisant Mme Loula Ismaël Hassan à acquérir une parcelle de terrain bâti, sis à Djibouti, quartier 1, T. F. 681.

n° 72-1581/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
21 novembre 1972

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Mme Loula Ismaël Hassan est autorisée à acquérir un immeuble bâti sis à Djibouti, quartier n° 1, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 681 au nom de Mme Aïcha Ismaël Hassan.